



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17725/Add.36
13 octobre 1986

ORIGINAL : FRANCAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI
LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/17725 du 8 janvier 1986, S/17725/Add.5 du 18 février 1986, S/17725/Add.12 du 15 avril 1986, S/17725/Add.14 du 23 avril 1986, S/17725/Add.15 du 30 avril 1986, S/17725/Add.26 du 16 juillet 1986 et S/17725/Add.30 du 11 août 1986.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 13 septembre 1986, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions.